

70510 - Modernisation du réseau routier

**PN20 MOLSHEIM**  
**Proposition de protocole d'accord transactionnel**  
**concernant le marché N°007635 de travaux de**  
**terrassements-assainissement et chaussées**

CP/2020/374

**Service chef de file :**

M2 - Investissements routiers

**Service associé :**

A720 - Direction des Services de l'Assemblée et des Affaires juridiques

Résumé :

Dans le cadre des travaux prévus pour la dénivellation du passage à niveau n°20 à Molsheim, SNCF Réseau a assuré la maîtrise d'ouvrage de la réalisation des ouvrages d'art (pont-rail, trémies d'accès et pont piétons-cyclistes) et le Département a assuré la maîtrise d'ouvrage de tous les autres travaux, notamment les travaux de voirie confiés à l'entreprise EUROVIA.

Le chantier complexe conduit par SNCF Réseau a connu des difficultés dans l'exécution des travaux et différents aléas de planning induisant des reports successifs dans la date de remise des ouvrages au Département pour permettre la poursuite des travaux routiers par l'entreprise EUROVIA (au total près de 10 mois de retard).

Du fait des multiples décalages dans l'exécution des travaux, l'entreprise EUROVIA a justifié d'un préjudice qui, après discussion et négociation, est évalué à 256 185 € HT.

Il est convenu avec SNCF Réseau que ce montant sera intégralement intégré aux pénalités appliquées par SNCF Réseau à l'entreprise en charge des ouvrages d'art et entièrement responsable des retards constatés.

Le présent rapport a pour objet de demander à la Commission Permanente :

- d'approuver le principe de l'accord transactionnel à conclure entre le Département du Bas-Rhin et l'entreprise EUROVIA Alsace Lorraine pour réparer le préjudice apparu dans le cadre de l'exécution du marché N°007635 relatif aux travaux de terrassements-assainissement et chaussées pour la suppression du PN20 à MOLSHEIM ;
- d'approuver le versement par le Département du Bas-Rhin à l'entreprise EUROVIA Alsace Lorraine d'une indemnité définitive de 256 185,00 €, au titre de son préjudice ;
- d'approuver le projet d'accord transactionnel à conclure entre le Département du Bas-Rhin et l'entreprise EUROVIA Alsace Lorraine pour réparer le préjudice apparu dans le cadre de l'exécution du marché N°007635 relatif aux travaux de terrassements-assainissement et chaussées pour la suppression du PN20 à Molsheim, joint à la présente délibération ;
- d'autoriser le Président du Conseil Départemental à signer et exécuter cette transaction.

Le chantier de dénivellation du PN20 est une opération complexe faisant intervenir deux Maîtres d'Ouvrage principaux :

- D'une part, le Maître d'Ouvrage SNCF Réseau, en charge de réaliser les études et travaux de la dénivellation entre la route et la voie ferrée. A ce titre, SNCF Réseau a réalisé :
  - o le pont-rail ;
  - o la trémie de part et d'autre du pont + tous les ouvrages de génie civil associés (escaliers d'accès piétons à la trémie – corniches et garde-corps de la trémie - local de pompage des eaux de ruissellement) ;
  - o un pont piétons/cycles au-dessus de la trémie.
  
- D'autre part, le Maître d'Ouvrage Département, en charge de réaliser les études et travaux pour :
  - o la voirie dans la trémie ;
  - o la voirie de part et d'autre de la trémie (avenue de la Gare, route de Dachstein, rue de la Fonderie, rue de la Commanderie, route industrielle de la Hardt) ;
  - o la liaison cyclable Eurovélo sur 600 ml environ ;
  - o les équipements de pompage des eaux de ruissellement dans le local de pompage réalisé par SNCF Réseau ;
  - o le bassin de rétention de ces eaux de ruissellement.

Dans le cadre de l'opération de dénivellation du PN20 à Molsheim, le Département a passé un marché de travaux avec l'entreprise EUROVIA, le 17 août 2018, pour un montant total de 1 469 706,55 € HT.

Le délai total accordé à l'entreprise pour l'ensemble des travaux, était de 9 mois, avec un délai partiel de 2 mois pour réaliser notamment le raccordement de l'avenue de la gare à la route de Dachstein.

Après une période de préparation de chantier, le Département a notifié à l'entreprise EUROVIA le démarrage des travaux de voirie le 1er octobre 2018, alors que les travaux de la trémie étaient encore en cours.

L'entreprise EUROVIA a réalisé les travaux de raccordement entre l'avenue de la Gare et la route de Dachstein en respectant le délai partiel prévu au marché.

Mais les autres travaux ont dû être reportés du fait du retard dans la mise à disposition de la trémie et de ses abords qui était prévue en octobre 2018 mais qui n'est intervenue qu'en juillet 2019.

Tous les travaux de voirie et d'assainissement (hors la piste Eurovélo) n'ont alors pu être achevés que fin novembre 2019 (14 mois après notification).

Les travaux de la piste Eurovélo ont été achevés quant à eux le 03 juin 2020, après une période d'absence de l'entreprise sur le chantier (de fin novembre 2019 à février 2020) et avec une interruption de 2 mois (de mi-mars à mi-mai 2020) en raison du confinement lié à la crise sanitaire de la COVID 19.

Des travaux modificatifs ou supplémentaires ont fait l'objet de prix nouveaux en cours de travaux. Les moyens correspondants ont été pris en compte dans ces prix nouveaux. Le marché a ainsi déjà fait l'objet d'un avenant de +13,6% du montant des travaux (+ 198 222,52 € HT), pour prendre en compte les incidences financières et les moyens mobilisés pour ces travaux modificatifs ou supplémentaires.

L'entreprise EUROVIA a tout d'abord présenté le 3 septembre 2019 une réclamation d'un montant de 578 125 € HT.

Cette proposition n'a pas été acceptée, le maître d'ouvrage considérant que certains travaux n'avaient pas conduit à un préjudice pour l'entreprise et que certaines demandes étaient déjà prises en compte dans les prix notifiés par avenant.

Une nouvelle demande d'un montant de 361 366 € HT a alors été présentée par l'entreprise le 29 juin 2020.

Après concertation pour rediscuter de manière détaillée des prestations à prendre en compte et des modes de calcul du préjudice subi, le maître d'ouvrage a proposé à l'entreprise EUROVIA un montant d'indemnisation de 256 185 € (non soumis à TVA et non révisable) que l'entreprise a accepté par courrier du 24 septembre 2020.

Cette dernière proposition permettra de finaliser le décompte général des prestations et de clore ce marché, l'entreprise EUROVIA renonçant à exercer tout recours à l'encontre du Département après signature du protocole d'accord transactionnel.

Il convient de noter qu'il a été convenu avec SNCF Réseau que ce montant sera intégralement intégré aux pénalités appliquées par SNCF Réseau à l'entreprise en charge des ouvrages d'art, entièrement responsable des retards constatés.

La Commission territoriale d'action Sud a donné un avis favorable à cette proposition le 12 octobre 2020.

Code enveloppe budgétaire	Imputation M52	Crédits prévus	Crédits disponibles	Crédits proposés
21836	23-23151-621	528 200,00 €	264 513,35 €	256 185,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :*

*- approuve le principe de l'accord transactionnel à conclure entre le Département du Bas-Rhin et l'entreprise EUROVIA Alsace Lorraine pour réparer le préjudice apparu dans le cadre de l'exécution du marché N°007635 relatif aux travaux de terrassements-assainissement et chaussées pour la suppression du PN20 à Molsheim ;*

*- approuve le versement par le Département du Bas-Rhin à l'entreprise EUROVIA Alsace Lorraine d'une indemnité définitive de 256 185 €, au titre de son préjudice ;*

*- approuve le projet d'accord transactionnel à conclure entre le Département du Bas-Rhin et l'entreprise EUROVIA Alsace Lorraine pour réparer le préjudice apparu dans le cadre de l'exécution du marché N°007635 relatif aux travaux de terrassements-assainissement et chaussées pour la suppression du PN20 à Molsheim, joint à la présente délibération ;*

*- autorise le Président du Conseil Départemental à signer et exécuter cette transaction au nom du Département.*

Strasbourg, le 23/10/20  
Le Président du Conseil Départemental

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'F' followed by a long, sweeping horizontal stroke that curves upwards at the end.

Frédéric BIERRY